

# Habilitation opérations d'ordre électrique - Véhicules électriques ou hybrides - Formation

B1/B1VL-B2/B2VL-BCL-BRL-BE Lessai-B1XL-B2XL

 Recyclage

 Intra

## OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Actualiser ses connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour exécuter en sécurité des interventions sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybrides

Renouveler son titre d'habilitation électriques

## Compétences visées

- Connaître la réglementation, la norme NF C18550 et les habilitations
- Avoir des notions élémentaires d'électricité
- Connaître les risques liés à l'électricité
- Connaître les mesures de prévention des risques électriques
- Savoir exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique sur les installations et équipements des véhicules électriques et hybrides
- Savoir travailler en toute sécurité

## PUBLIC

Personnes amenées à intervenir sur des véhicules électriques et/ou véhicules hybrides.

- Exécutant réalisant des travaux d'ordre électrique sur le réseau électrique du véhicule.
- Chargé de travaux organisant les travaux d'ordre électrique.
- Chargé de travaux réalisant les mesures, essais et manœuvres sur les véhicules électriques.
- Chargé de consignation assurant la mise en sécurité électrique du véhicule.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation  
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

## MODALITÉS

Durée : 7 heures.

Nombre de participants de 10 à 12 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 36 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

## PRÉ-REQUIS

Avoir des compétences en électricité.

Personnel titulaire d'un titre d'habilitation similaire en limite de validité (à présenter au formateur en début de stage)

## Textes officiels

Art. R. 4544-9 à R. 4544-11 du Code du Travail  
NFC 18-550 du 3 octobre 2011

# Programme détaillé

## ACTUALISATION ET RAPPELS DES CONNAISSANCES THÉORIQUES ET PRATIQUES

### A - THEORIE

- 1- Introduction et présentation du stage.
- 2- Définition des opérations d'ordre électrique sur véhicule.
- 3- Rappels de la Réglementation
- 4- Les grandeurs électriques et domaines de tension
  - Courant, tension, puissance, énergie, ...
- 5- Les définitions relatives aux véhicules électriques et/ou hybrides.
  - Véhicules électriques, véhicules hybrides. Réseau électrique de traction et de service. Grandeur électrique.
- 6- Structure et éléments constitutifs d'un véhicule hybride/électrique.
  - Les accumulateurs, les générateurs électriques...
- 7- Les différents dangers liés à l'électricité et aux accumulateurs
  - Les risques électriques et leurs conséquences. Effets du courant électrique sur le corps humain. Classe de matériel. Très basse tension (TBT) et basse tension (BT).
    - Précaution à prendre en cas de présence d'électrolyte liquide.
- 8- Les mesures de protection contre les chocs électriques
- 9- Les textes réglementaires et la publication UTE C 18.550
- 10- Les habilitations électriques.
  - Définitions. Différents titres d'habilitation. Responsabilités. Zones à risque électrique.
- 11- Le matériel de protection individuelle et collective et l'outillage de sécurité
- 12- Les règles de sécurité à observer lors des opérations d'ordre électrique sur les véhicules
  - Mise en sécurité d'un véhicule électrique, travaux hors tension et travaux sous tension...
- 13- L'identification et le repérage des conducteurs électriques
- 14- Les incidents et les moyens d'y remédier
- 15- Conduite à tenir en cas d'accident électrique
- 16- Test d'évaluation individuelle

### B - PRATIQUE :

Mise en situation sur véhicule électrique et/ou hybride du site selon la disponibilité d'un véhicule. Examen des risques.  
Application des instructions de sécurité et des procédures de l'établissement.  
Évaluation pratique

## Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DREETS disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

## Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

## Moyens techniques

Véhicule électrique, moyens de balisage.

## Modalités d'évaluations

Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnaires QCM en théorie et d'une grille d'évaluation détaillée en pratique.

## Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

## Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Un avis préparatoire à l'habilitation du personnel visé par le formateur est transmis à l'employeur sur la base de l'évaluation des acquis du stagiaire.

## Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet [www.cepim.fr](http://www.cepim.fr)

